

Logiciel Polarion

Conditions supplémentaires

Les présentes Conditions supplémentaires du Logiciel Polarion (« Conditions Polarion ») modifient le Contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF ») entre le Client et SISW uniquement en ce qui concerne les Produits identifiés sur le Bon de commande comme POLAR (« Logiciel Polarion »). Les présentes Conditions Polarion, ainsi que le CLUF et les autres Conditions supplémentaires applicables, constituent l'accord entre les parties (« Accord »).

1. **DÉFINITIONS.** Les termes en majuscules utilisés dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Accord. Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent aux présentes Conditions Polarion :
 - (a) « Agents autorisés » désigne les consultants, agents et sous-traitants qui demandent l'accès à la Technologie SISW en support des activités internes du Client.
 - (b) « Utilisateurs autorisés » désigne les employés du Client, les employés des Sociétés affiliées et les Agents autorisés du Client.
 - (c) « Sociétés affiliées au Client » désigne les sociétés qui contrôlent, sont contrôlées par ou sont sous contrôle commun avec le Client. Aux fins de cette définition, le terme « contrôle » désigne la propriété directe ou indirecte de plus de 50 % des titres avec droit de vote d'une société affiliée.
 - (d) « Territoire » désigne le pays dans lequel le Client achète et installe initialement le Logiciel Polarion.
2. **TYPES DE LICENCE.** Les types de licence suivants peuvent être proposés pour chaque produit Logiciel Polarion individuel. Des types de licence supplémentaires peuvent être spécifiés en ce qui concerne certains produits, comme indiqué dans un Bon de commande. Chaque licence ne peut être utilisée que par les Utilisateurs autorisés et pour la durée spécifiée dans le Bon de commande.
 - 2.1 « Licence par abonnement » désigne une licence d'une durée limitée telle qu'identifiée dans un Bon de commande. Les Services de maintenance sont inclus dans le prix de la Licence par abonnement. Pour des durées d'abonnement sur plusieurs années, SISW se réserve le droit d'exiger que de nouvelles clés de licence soient délivrées pendant la durée de l'abonnement.
 - 2.2 « Licence en location » désigne une licence d'une durée limitée de moins d'un an, telle qu'identifiée dans le Bon de commande. Les Services de maintenance d'une Licence en location sont inclus dans le prix de la Licence en location.
 - 2.3 « Licence de sauvegarde » désigne une licence accordée uniquement pour sécuriser la redondance des installations de sauvegarde et de sécurité du Client.
 - 2.4 « Licence Utilisateurs simultanés » signifie que le Logiciel peut être installé sur un serveur sur le site spécifié dans le Bon de commande et que l'accès au Logiciel Polarion à tout moment est limité au nombre maximum d'Utilisateurs autorisés indiqué sur le Bon de commande.
 - 2.5 « Licence Utilisateurs nommés » signifie que le Logiciel peut être installé sur un serveur sur le site spécifié dans le Bon de commande et que l'accès au Logiciel Polarion est limité aux Utilisateurs autorisés nommés. Le Client peut réassigner une Licence d'utilisateurs nommés une fois par mois civil.
 - 2.6 « Licence perpétuelle » ou « Licence à durée étendue » désigne une licence du Logiciel dont la durée est prolongée indéfiniment. Les licences perpétuelles n'incluent pas les Services de maintenance.
 - 2.7 « Licence par serveur » signifie que l'utilisation du Logiciel Polarion est limitée à un seul serveur spécifié.
 - 2.8 « Licence test/QA » désigne une licence accordée uniquement pour le support de l'installation, la personnalisation, de l'assistance et des tests en cours et qui ne peut pas être utilisée dans un environnement de production ou à toute autre fin.
3. **DROITS D'UTILISATION DANS LE MONDE ENTIER.** Le Logiciel Polarion ne sera installé que sur un serveur situé dans le Territoire. Cependant, toute licence pour le Logiciel Polarion permet aux Utilisateurs autorisés d'accéder et d'utiliser le Logiciel Polarion dans le monde entier.
4. **UTILISATION AUTORISÉE DES API.** Le Client est autorisé à utiliser le Kit de développement de logiciel ou toute Interface de programmation identifiée comme étant publiée dans la Documentation (collectivement les « API ») comme faisant partie du Logiciel concédé sous licence à des fins d'activités internes du Client uniquement. Le Client peut utiliser les API pour développer des logiciels à utiliser uniquement en conjonction avec le Logiciel. Le Client ne peut pas utiliser

les API pour permettre l'utilisation non autorisée du Logiciel et le Client ne peut pas modifier, adapter ni fusionner le Logiciel. SISW n'a aucune obligation ni responsabilité pour les logiciels développés par le Client à l'aide des API. Il est interdit au Client d'utiliser des API non publiées, quelles que soient les circonstances.